



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

22^e séance du mercredi 7 juin 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

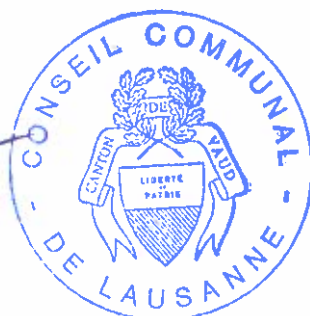
- vu le Rapport-préavis N° 2021/12 de la Municipalité, du 11 février 2021 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'approuver la réponse au postulat de Mme Aude Billard et consorts « Changer la ville pour préserver le climat : développer le solaire sur des infrastructures du territoire communal » ;
- de refuser la réponse au postulat de M. Arnaud Thiéry et consorts « Changer la ville pour préserver le climat : penser en réseau la fourniture de froid ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi sept juin deux mille vingt-trois.

La présidente :



Le secrétaire :